January 15, 2002

Welfare Fraud Control Report 2000-2001

Introduction

The government has taken a number of important steps to detect and prevent fraud and misuse of the social assistance system. These include:

- establishing a Welfare Fraud Hotline to detect and prevent fraud;
- introducing new legislation to expand the investigative powers for eligibility review staff;
- setting up a province-wide fraud control database to monitor and track results of welfare fraud investigations; and
- implementing information-sharing agreements with both provincial and federal governments.

The Ministry of Community and Social Services reports annually on the results of its social assistance eligibility assessments and investigations. This report covers the period from April 1, 2000 to March 31, 2001. Measures to prevent fraud and misuse of the social assistance system have produced positive results in 2000-2001.

In 2000-2001, over $ 58 million was identified in social assistance payments that people were not entitled to receive and an estimated $ 17 million in avoided future costs. These amounts are based on the total amounts that clients must repay and an estimate of the assistance that would have been paid if situations of ineligibility had not been identified. Table 1 provides a breakdown of results of fraud investigations:

Table 1: Results

	2000-2001	1999-2000	1998-1999	1997-1998
Welfare fraud criminal convictions	430	557	747	1,123
Assistance reduced or terminated because of eligibility assessments / investigations	17,734	15,680	16,946	14,771
Social assistance that people were not entitled to receive	$ 58.2 M	$ 46.3 M	$ 60.0 M	$ 63.0 M
Avoided future costs	$ 16.6 M	$ 20.0 M	$ 38.0 M	$ 37.0 M

Eligibility Investigations

Anti-fraud measures help catch welfare cheats and deter others from thinking about cheating. Referrals come from a number of sources. Case reviews by local offices turn up discrepancies. The general public may contact local offices or call the Welfare Fraud Hotline to report cases of suspected fraud. Information-sharing agreements are

another source of referrals.

All welfare fraud allegations received from the public or through government initiatives are investigated by Eligibility Review staff. Table 2 shows the breakdown by source of these referrals.

Table 2: Source of Welfare Fraud Complaint

	2000-2001	1999-2000	1998-1999	1997-1998
Welfare Fraud Hotline	9,348	8,825	8,327	7,910
Information-Sharing agreements	10,447	12,502	11,577	12,514
Local provincial / municipal offices	33,028	33,714	39,158	41,229
TOTAL	52,823	55,041	59,062	61,653

In 2000-2001, follow-up was completed on 52,582 referrals. As a result of assessments and investigations conducted, 17,734 reductions or terminations of assistance were made. Table 3 shows the results:

Table 3: Results of Welfare Fraud Investigations

	2000-2001		1999-2000		1998-1999		1997-1998	
	# Of Cases	% Of Cases	# Of Cases	% Of Cases	# Of Cases	% Of Cases	# Of Cases	% Of Cases
Social assistance reduced or terminated due to eligibility assessments and investigations	17,734	33.7 %	15,680	35.7 %	16,946	33.9 %	14,771	27.6 %
No eligibility problems found	34,848	66.3 %	28,220	64.3 %	33,041	66.1 %	38,681	72.4 %
Total	52,582	100.0 %	43,900	100.0 %	49,987	100.0 %	53,452	100.0 %

Welfare fraud is a crime. This government is cracking down on welfare fraud and misuse to protect the system for those who really need it, and to prevent taxpayer dollars from being wasted. Table 4 provides a breakdown of criminal convictions for welfare fraud, cases under investigation by the police, and cases referred to the provincial crown attorney.

Table 4: Police Investigations and Criminal Convictions

	2000-2001	1999-2000	1998-1999	1997-1998
Criminal convictions for welfare fraud	430	557	747	1,123
Cases under police investigation	698	601	722	623
Cases referred to provincial crown attorney for possible court action	229	103	232	498

Table 5 below provides a breakdown of why assistance was terminated or reduced.

Table 5: Reason for Reduction/Termination of Assistance								
	2000-2001		1999-2000		1998-1999		1997-1998	
	# Of Cases	% Of Cases	# Of Cases	% Of Cases	# Of Cases	% Of Cases	# Of Cases	% Of Cases
Incarcerated	7,737	43.6 %	7,139	45.5 %	5,747	33.9 %	3,136	21.2 %
Spouse not declared	2,042	11.5 %	1,709	10.9 %	2,475	14.6 %	3,107	21.0 %
Undeclared Income	2,735	15.4 %	2,309	14.8 %	2,546	15.0 %	2,559	17.3 %
Undeclared Earnings	1,241	7.0 %	1,416	9.0 %	1,958	11.6 %	1,743	11.8 %
Not at Stated Address	1,231	6.9 %	1,339	8.5 %	1,617	9.5 %	1,504	10.2 %
Rent Overstated	646	3.7 %	540	3.4 %	771	4.5 %	719	4.9 %
Child not living with recipient / child not in school	581	3.3 %	416	2.7 %	486	2.9 %	504	3.4 %
Duplicate Cheques	124	0.7 %	136	0.9 %	261	1.5 %	326	2.2 %
Undisclosed Assets	299	1.7 %	204	1.3 %	280	1.7 %	309	2.1 %
Other	1,098	6.2 %	472	3.0 %	805	4.8 %	864	5.9 %
Total	17,734	100.0 %	15,680	100.0 %	16,946	100.0 %	14,771	100.0 %

Zero Tolerance

This government promised a continued crackdown on welfare fraud and introduced a zero tolerance policy for welfare fraud. Anyone convicted of social assistance fraud for an offence committed, in whole or in part, on or after April 1, 2000, is permanently ineligible for welfare.

Between April 1, 2000 and March 31, 2001, there were 17 convictions for welfare fraud resulting in permanent ineligibility.

Welfare Fraud Hotline (1-800-394-7867)

The Welfare Fraud Hotline is a centralized 1-800 number that the general public can call to report suspected cases of welfare fraud. All fraud allegations are referred to local welfare offices for assessment and investigation. Table 6 shows the results:

Table 6: Fraud Hotline				
	2000-2001	1999-2000	1998-1999	1997-1998
Calls received by provincial hotline	22,152	19,662	21,534	18,201
Number of fraud referrals	9,348	8,825	8,327	7,910
Social assistance reduced or terminated due to eligibility assessments and investigations	1,016	883	905	1,044
Total social assistance that people were not entitled to receive / future costs avoided	$6.9 M	$6.1 M	$6.9 M	$8.9 M

Information-sharing Agreements

Information-sharing agreements with third parties help ensure that individuals do not receive assistance to which they are not entitled. For example, information obtained from the Ministry of Correctional Services helps to identify prisoners who are illegally collecting welfare. Several agreements have been signed with Ontario government ministries, other provinces and departments of the federal government. The Ministry

of Community and Social Services continues to pursue information-sharing agreements with other third parties. Table 7 provides the list of information- sharing agreements used in 2000-2001.

Table 7: Information-sharing Agreements	
Other Ontario government ministries	• Ministry of the Attorney General (Family Responsibility Office)* • Ministry of Correctional Services • Ministry of Transportation • Ministry of Training, Colleges and Universities (Ontario Student Assistance Program)
Other provinces All provinces and territories; conducting automated data matching with:	• Alberta • Saskatchewan • Manitoba • Nova Scotia • Quebec (ad hoc manual data matching with the others)
Federal government	• Human Resources Development Canada (Employment Insurance) • Citizenship and Immigration Canada

* As of April 9, 2001, the Ministry of Community and Social Services assumed responsibility of FRO.

Sources :
1. Welfare Fraud Control Database.
2. Merits System maintained by the City of Toronto.

For more information:

- **News Release -** Thousands Caught Through Harris Government's Tough Welfare Fraud Measures
- **Fact Sheet** - Welfare Fraud Cheat Sheet

© 2002 Queen's Printer for Ontario ~ Last Modified: 01/15/2002

This information is provided as a public service, but we cannot guarantee that the information is current or accurate. Readers should verify the information before acting on it.

January 15, 2002

Rapport sur la lutte contre la fraude de l'aide sociale 2000-2001

Introduction

Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures importantes pour prévenir et détecter la fraude et les abus dans le système d'aide sociale, notamment les suivantes :

- création de la Ligne antifraude pour prévenir et détecter la fraude;
- présentation de nouvelles dispositions législatives visant à accroître les pouvoirs d'enquête du personnel chargé de la révision de l'admissibilité;
- établissement d'une base de données provinciale de lutte contre la fraude pour le contrôle et le suivi des résultats des enquêtes sur les fraudes dans le système d'aide sociale;
- mise en oeuvre d'ententes d'échange de renseignements avec des gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

Le ministère des Services sociaux et communautaires rend compte chaque année des évaluations et des enquêtes en matière d'admissibilité à l'aide sociale. Le présent rapport couvre la période du 1er avril 2000 au 31 mars 2001. Les mesures prises pour lutter contre la fraude et les abus dans le système d'aide sociale ont produit des résultats positifs en 2000-2001. En 2000-2001, on a évalué que plus de 58 millions de dollars en prestations d'aide sociale ont été versés à des personnes n'y ayant pas droit et on a évité de payer près de 17 millions de dollars en prestations futures. Ces montants sont basés sur le total des sommes que les clientes et clients doivent rembourser et sur une estimation de l'aide qui leur aurait été versée si les cas de non-admissibilité n'avaient pas été découverts. Le tableau 1 présente la ventilation des résultats des enquêtes effectuées :

Tableau 1 : Résultats				
	2000-2001	**1999-2000**	**1998-1999**	**1997-1998**
Condamnations au criminel pour avoir fraudé l'aide sociale	430	557	747	1 123
Diminution ou annulation des prestations par suite d'une évaluation de l'admissibilité ou d'une enquête	17 734	15 680	16 946	14 771
Prestations d'aide sociale auxquelles les bénéficiaires n'avaient pas droit	58,2 millions de dollars	46,3 millions de dollars	60,0 millions de dollars	63,0 millions de dollars
Versement futur évité	16,6 millions de dollars	20,0 millions de dollars	38,0 millions de dollars	37,0 millions de dollars

Enquêtes sur l'admissibilité

Les mesures antifraudes aident à attraper les personnes qui fraudent l'aide sociale et à dissuader d'autres personnes de le faire. Les cas faisant l'objet d'une enquête sont signalés par diverses sources. L'examen des dossiers par les bureaux locaux révèle des écarts. Des membres du grand public peuvent communiquer avec les bureaux locaux ou appeler la Ligne antifraude pour signaler des cas de fraude présumés. Enfin, les ententes d'échange de renseignements constituent aussi une source permettant de signaler des cas suspects. Toutes les allégations de fraude émanant de la population ou provenant d'initiatives gouvernementales font l'objet d'une enquête par des agentes et agents de révision de l'admissibilité. Le tableau 2 présente la ventilation selon la source ayant signalé le cas.

Tableau 2 : Source des notifications liées à la fraude dans le système d'aide sociale				
	2000-2001	**1999-2000**	**1998-1999**	**1997-1998**
Ligne antifraude	9 348	8 825	8 327	7 910
Ententes d'échange de renseignements	10 447	12 502	11 577	12 514
Bureaux provinciaux / municipaux	33 028	33 714	39 158	41 229
TOTAL	52 823	55 041	59 062	61 653

En 2000-2001, 52 582 cas signalés ont fait l'objet d'un suivi. Par suite des évaluations et enquêtes effectuées, 17 734 cas se sont soldés par une diminution ou une annulation des prestations. Le tableau 3 indique les résultats :

Tableau 3 : Résultats des enquêtes sur la fraude								
	2000-2001		1999-2000		1998-1999		1997-1998	
	Nombre de cas	% de cas	Nombre de cas	% de cas	Nombre de cas	% de cas	Nombre de cas	% de cas
Diminution ou annulation des prestations par suite d'une évaluation de l'admissibilité ou d'une enquête	17 734	33,7 %	15 680	35,7 %	16 946	33,9 %	14 771	27,6 %
Aucun problème d'admissibilité relevé	34 848	66,3 %	28 220	64,3 %	33 041	66,1 %	38 681	72,4 %
Total	52 582	100,0 %	43 900	100,0 %	49 987	100,0 %	53 452	100,0 %

Frauder le système d'aide sociale est un crime. Le gouvernement prend des mesures énergiques contre la fraude et les abus dans le système d'aide sociale afin de protéger ce dernier au profit des personnes qui en ont vraiment besoin et d'empêcher que l'on gaspille l'argent des contribuables. Le tableau 4 présente une ventilation des condamnations au criminel pour fraude dans le système d'aide sociale, des cas sur lesquels la police enquête et des cas renvoyés au procureur de la Couronne de la province.

Tableau 4 : Enquêtes policières et condamnations au criminel				
	2000-2001	1999-2000	1998-1999	1997-1998
Condamnations au criminel pour avoir fraudé l'aide sociale	430	557	747	1 123
Cas faisant l'objet d'une enquête policière	698	601	722	623
Cas renvoyés au procureur de la Couronne de la province pour d'éventuelles poursuites en justice	229	103	232	498

Le tableau 5 ci-dessous donne une ventilation des motifs qui ont justifié l'annulation ou la réduction de l'aide sociale.

Tableau 5 : Motifs de la réduction ou de l'annulation de l'aide sociale

	2000-2001		1999-2000		1998-1999		1997-1998	
	Nombre de cas	% de cas	Nombre de cas	% de cas	Nombre de cas	% de cas	Nombre de cas	% de cas
Bénéficiaire incarcéré	7 737	43,6 %	7 139	45,5 %	5 747	33,9 %	3 136	21,2 %
Conjoint non déclaré	2 042	11,5 %	1 709	10,9 %	2 475	14,6 %	3 107	21,0 %
Revenu non déclaré	2 735	15,4 %	2 309	14,8 %	2 546	15,0 %	2 559	17,3 %
Gains non déclarés	1 241	7,0 %	1 416	9,0 %	1 958	11,6 %	1 743	11,8 %
Fausse adresse	1 231	6,9 %	1 339	8,5 %	1 617	9,5 %	1 504	10,2 %
Loyer inférieur au montant déclaré	646	3,7 %	540	3,4 %	771	4,5 %	719	4,9 %
Enfant ne vivant pas avec le bénéficiaire ou enfant n'allant pas à l'école	581	3,3 %	416	2,7 %	486	2,9 %	504	3,4 %
Paiement en double	124	0,7 %	136	0,9 %	261	1,5 %	326	2,2 %
Biens non déclarés	299	1,7 %	204	1,3 %	280	1,7 %	309	2,1 %
Autres	1 098	6,2 %	472	3,0 %	805	4,8 %	864	5,9 %
Total	17 734	100,0 %	15 680	100,0 %	16 946	100,0 %	14 771	100,0 %

Tolérance zéro

Le gouvernement a promis de réprimer sans relâche la fraude dans le système d'aide sociale et a mis en œuvre une politique de tolérance zéro à cet égard. Quiconque est jugé coupable d'avoir fraudé l'aide sociale pour une infraction commise en totalité ou en partie le 1er avril 2000 ou par la suite est non admissible à l'aide sociale de façon permanente. Entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001, il y a eu 17 condamnations pour fraude dans le système d'aide sociale qui se sont soldées par la non-admissibilité permanente à l'aide sociale.

Ligne antifraude (1 800 394-7867)

La Ligne antifraude est un service 1 800 centralisé avec lequel la population peut communiquer pour signaler des cas présumés de fraude dans le système d'aide sociale. Toutes les allégations de fraude sont transmises aux bureaux d'aide sociale locaux qui procèdent aux évaluations et aux enquêtes nécessaires. Le tableau 6 présente les résultats obtenus :

Tableau 6 : Ligne antifraude				
	2000-2001	**1999-2000**	**1998-1999**	**1997-1998**
Appels reçus par le service téléphonique provincial	22 152	19 662	21 534	18 201
Nombre de fraudes signalées	9 348	8 825	8 327	7 910
Nombre de cas où l'aide sociale a été réduite ou annulée par suite d'une évaluation de l'admissibilité ou d'une enquête	1 016	883	905	1 044
Total des prestations versées à des personnes qui n'y avaient pas droit et des versements futurs évités	6,9 millions de dollars	6,1 millions de dollars	6,9 millions de dollars	8,9 millions de dollars

Ententes d'échange de renseignements

Les ententes d'échange de renseignements conclues avec des tiers contribuent à empêcher les personnes qui n'y ont pas droit de toucher des prestations d'aide sociale. Par exemple, les renseignements fournis par le ministère des Services correctionnels permettent de retracer les personnes incarcérées qui touchent illégalement des prestations. Des ententes ont été signées avec des ministères du gouvernement de l'Ontario, avec d'autres gouvernements provinciaux et avec des ministères du gouvernement fédéral. Le ministère des Services sociaux et communautaires poursuit ses démarches en vue de conclure des ententes avec d'autres parties. Le tableau 7 donne la liste des ententes d'échange de renseignements utilisées en 2000-2001.

Tableau 7 : Ententes d'échange de renseignements	
Autres ministères du gouvernement de l'Ontario	• Ministère du Procureur général (Bureau des obligations familiales)* • Ministère des Services correctionnels • Ministère des Transports • Ministère de la Formation et des Collèges et Universités (Régime d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario)
Autres provinces Tous les gouvernements provinciaux et territoriaux : jumelage automatisé de données avec les gouvernements suivants :	• Alberta • Saskatchewan • Manitoba • Nouvelle-Écosse • Québec (jumelage manuel de données ponctuel avec les autres)
Gouvernement fédéral	• Développement des ressources humaines Canada (Assurance-emploi) • Citoyenneté et Immigration Canada

* Depuis le 9 avril 2001, le Bureau des obligations familiales relève du ministère des Services sociaux et communautaires

---

Sources

1. Base de données de la lutte contre la fraude dans le système d'aide sociale.
2. Système de bien-fondé de l'aide sociale tenu par la ville de Toronto.

Pour plus de renseignements :

- **Communiqué** : Les mesures du gouvernement Harris contre la fraude dans le

système d'aide sociale permettent d'attraper des milliers de fraudeurs
- **Fiche de renseignements** : Quelques faits sur la fraude dans le système d'aide sociale

| Site principal | Commentaires | Recherche | Plan du site | English |
| MSSC page d'accueil | Quoi de neuf | Programmes | Communiqués | Publications |

Ontario

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Envoyez un message au ministère des Services sociaux et communautaires
© 2002, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario ~ Dernière mise à jour : 01/15/2002

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. On ne peut garantir que l'information est à jour ou exacte. Les lecteurs devront vérifier l'information avant de s'en servir.